

Concours du second degré Rapport de jury

Concours : Examen professionnel réservé pour l'accès au corps des PROFESSEURS DU LYCEE PROFESSIONNEL

Section: INDUSTRIE GRAPHIQUE

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Monsieur Jean-Marc DESPREZ Inspecteur académie - Inspecteur Pédagogique Régional

Président de jury

RAEP INDUSTRIES GRAPHIQUES Session 2014

MEMBRES DU JURY

Président :

DESPREZ Jean-Marc Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional

Sciences et Techniques Industrielles

Académie de Lille

Extension de compétence nationale pour la filière

Communication et Industries Graphiques

Vice président :

M. GOSSET Frédéric Inspecteur de l'Éducation Nationale

Sciences et techniques Industrielle

Académie de LILLE

Secrétariat :

Mme SAGNIER Christine Assistante chef de travaux

Lycée BAGGIO LILLE

Membres du jury:

M. DEDEKEN Frédéric Inspecteur de l'Éducation Nationale

Sciences et techniques Industrielle

Académie de LILLE

Mme DENIAU isabelle Professeure certifiée

Production Imprimée

LYCEE LEONARD de VINCI, MAYENNE

M. HORNEZ Sébastien Professeur certifié

Production Imprimée

LYCEE LEONARD de VINCI, MARSEILLE

Mme MAUGE Joëlle Professeure certifiée

Production Graphique

LYCEE VERCINGETORIX, ROMAGNAT

M. MAUGE Emmanuel Professeur de Lycée Professionnel

Production Imprimée et Sérigraphie LYCEE EMILE ZOLA, HENNEBONT

Mme MEUNIER Cécile Professeure certifiée

Production Graphique

LYCEE ALBERT BAYET, TOURS

Mme PASCUAL Selma Professeure de Lycée Professionnel

Production Graphique

LYCEE GUTENBERG, ILLKIRCH GRAFEN STADEN

M TORENT Stéphane Inspecteur de l'Éducation Nationale

Sciences et techniques Industrielle Académie d'AIX MARSEILLE

M. VIDY Guillaume Professeur Certifié

Production Imprimée

LYCEE COETLOGON, RENNES

Mme VOLZ Annick Professeure de Lycée professionnel

Production Graphique LYCEE BAGGIO, LILLE

RÉSULTATS STATISTIQUES

Examen Réservé Public PLP Industries Graphiques

Résultats

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP	Nombre de postes	Liste complémentaire	Présents aux épreuves d'admission
45	35	18	1	31

Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	18,4/20
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	12,4/20

Movenne des points obtenus i	par le candidat inscrit sur liste complémentaire	12,2/20
meyerme ace penne externae	our le currandut moetrit our mote comprehient	,

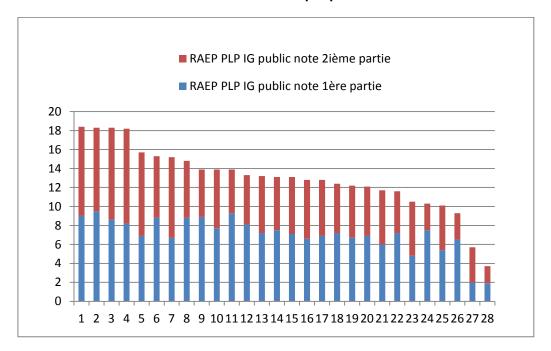
Examen réservé Privé PLP Industries Graphiques

Résultats

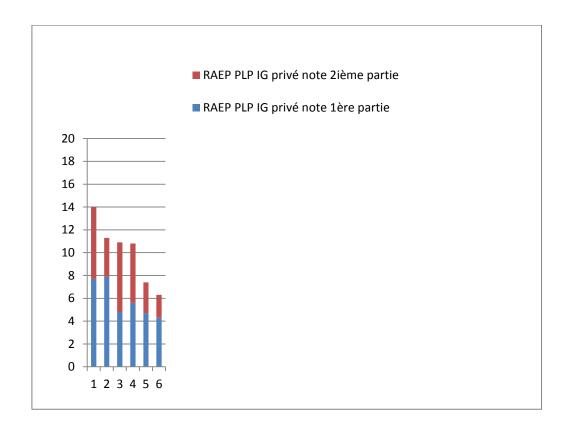
Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP	Nombre de postes	Liste complémentaire	Présents aux épreuves d'admission
9	6	2	0	6

Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	14/20
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	11,3/20

RAEP PLP Industries Graphiques PUBLIC



RAEP PLP Industries Graphiques PRIVE



Avants propos

À compter de la session 2013, des recrutements réservés ont été organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces examens réservés pour l'éducation nationale ont été précisées dans le Bulletin officiel de l'éducation national (BOEN), extraits repris ci-dessous

Le ministère en lien avec les services des examens et des concours des académies procède à une vérification de la recevabilité des candidatures. Cette vérification a été effectuée, pour la session 2014, avant les épreuves orales d'admission. Il est vivement conseillé aux candidats de bien vérifier s'ils remplissent les conditions d'inscription et d'ancienneté requises avant d'envoyer leur dossier RAEP.

Il est important que les candidats analysent et comprennent aussi le texte de ce BOEN publié chaque année et qui précise la constitution du dossier RAEP attendu, qui précise aussi le déroulement de l'épreuve d'admission. Il s'agit bien d'un examen professionnel qui requiert un certain nombre de compétences (professionnelles mais aussi personnelles) et non d'une simple procédure de titularisation. Cet examen réservé repose sur des critères, des exigences. Il nécessite de ce fait, une préparation.

À cette session 2014, les prestations des candidats déclarés admis à la suite des entretiens ont été et restent de bonne qualité, voire de très bonne qualité. Pour celles qui ont été jugées faibles, cela est souvent dû à un manque de préparation, ou de repères quant aux attentes et critères pourtant indiqués dans le texte définissant l'épreuve.

Ce rapport de jury a été rédigé pour aider les futurs candidats à se préparer, à construire ces repères.

DESPREZ JM Président de jury

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) Recrutement de professeurs de lycée professionnel

1. Rappel de la définition de l'épreuve, bulletin officiel de l'éducation nationale, n°47 du 20 décembre 2012 : accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Organisation des recrutements réservés ouverts dans le cadre des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique - session 2013 note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (NOR MENH1241550N)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66600

Extrait : Annexe 2-2 : Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat suivant les modalités ciaprès.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le candidat a le choix pour le dossier de RAEP entre l'une ou l'autre des deux disciplines. Ce choix s'effectue au moment de l'inscription.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP. Lorsque l'une des valences de la section est une langue étrangère, le jury peut conduire tout ou partie de l'entretien dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

2. Conditions mises en œuvre

Nos remerciements au gestionnaire du ministère en charge de cet examen réservé pour sa disponibilité et sa réactivité pour la bonne marche de cet examen.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de LILLE, en charge de l'organisation de cet examen réservé, pour l'aide et l'assistance apportée, pour la mise à disposition des personnels qui ont su aussi accueillir les candidats.

Lieu des épreuves orales :

Lycée technique et scientifique César BAGGIO 33, boulevard d'Alsace 59000 LILLE

La lecture des dossiers RAEP et l'épreuve orale d'admission se sont déroulées au lycée BAGGIO de LILLE du 24 au 28 février 2014. Les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à M le proviseur et son équipe de direction, à son chef de travaux et assistante, ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leurs ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Accueil et moyens mis à la disposition des candidats

Indépendamment de la convocation officielle qui indiquait le jour et l'horaire de convocation, un accueil des candidats a été proposé et organisé à 18 heures, au lycée BAGGIO de LILLE, par le président de l'examen professionnel. Cet accueil a été organisé la veille du jour figurant sur la convocation de chaque candidat. Ce rendez-vous, qui n'avait pas de caractère obligatoire, a permis d'accueillir les candidats afin qu'ils puissent se repérer et se familiariser avec les lieux et accès.

D'un point de vue pratique, une bagagerie surveillée par des personnels associés à l'organisation des concours (DEC de LILLE) était mise à la disposition des candidats (bagages, effets et matériel personnels).

Le jour de l'épreuve orale d'admission, la première partie et la deuxième partie de l'épreuve se sont déroulées de façon continue. Cf. textes en vigueur. Les candidats disposaient, avant de passer devant les membres de jury pour l'entretien professionnel, d'une demi-heure en salle de préparation pour la deuxième partie de l'épreuve.

La première partie de l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel réservé rappelée ci-dessus consiste en une présentation par chaque candidat de son dossier RAEP, celui adressé au Ministère de l'Éducation Nationale et mis à disposition de la commission d'interrogation (expérience professionnelle et analyse d'une situation de formation). Il a été demandé aux candidats de venir à cette épreuve avec un deuxième exemplaire papier de leur dossier RAEP afin qu'ils puissent en disposer en salle de préparation si besoin.

Pour cette présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat disposait :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un rétroprojecteur :
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC et/ou d'un Mac comportant les applications bureautiques suivantes : suite Microsoft Office (PC uniquement), suite OpenOffice, suite CS5 avec Adobe Reader.

Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur dossier RAEP en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative. Ils pouvaient, s'ils le souhaitaient mobiliser leur propre matériel informatique. Il appartenait aux candidats de se prémunir et d'anticiper les problèmes de connexion et de compatibilité entre celui mis à leur disposition et avec leur propre matériel.

Pour la deuxième partie de l'épreuve, les candidats ont préparé, durant une demi-heure, les éléments de réponse à une question. Cette question était en lien avec les éléments contenus dans le dossier de RAEP mis à la disposition des membres de jury. Les candidats disposaient en salle de préparation, des mêmes équipements informatiques qu'en salle d'interrogation ainsi que feutres et films transparents pour la rétroprojection. Ces moyens et ressources étaient ainsi mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour construire et mettre en forme les éléments de réponse.

Les candidats disposaient sous forme numérique et papier, des référentiels de formation de la filière industries graphiques en vigueur en lycée professionnel, ainsi que le document « repères pour la formation – filière industries graphiques ».

Seuls ces moyens et ressources pouvaient être mobilisés en salle de préparation, ce qui excluait pour la session 2014, le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat. Il n'était pas prévu d'accès au réseau « internet ».

3. Remarques et commentaires du jury

Les membres de jury évaluent des compétences professionnelles. Le texte qui définit le référentiel de compétence des enseignants, paru au BO du 25 juillet 2013, sert de cadre de cette évaluation, à la définition des indicateurs et critères d'évaluation associés aux compétences attendues.

3.1. Concernant la composition et la structure du dossier

La composition et la structure du dossier, qui étaient décrites dans les textes définissant le format du dossier RAEP support de l'épreuve, ont été respectées. Toutefois, le jury a déploré que des dossiers soient uniquement composés de textes, rédigés de façon plutôt déclarative, sans réelle mise en page ou mise en valeur avec par exemple la mobilisation des outils de PAO disponibles dans la filière. La mise en valeur ou l'enrichissement des rapports d'activités RAEP méritent une attention quant à la qualité de la production graphique et imprimée, deux composantes essentielles et représentatives de la filière des Industries Graphiques.

Il est recommandé aux candidats qui prépareront à l'avenir cette épreuve d'avoir une vraie vigilance quant à la rédaction de ces dossiers RAEP. Les candidats doivent apporter une attention particulière à l'organisation, à la structure de leur dossier RAEP. Les expériences et activités décrites méritent d'être justifiées, analysées. Les candidats doivent pouvoir prendre du recul et mener aussi une analyse personnelle sur les activités menées et décrites.

Le jury constate que plusieurs candidats rencontrent des difficultés pour rendre compte clairement de leur expérience professionnelle. D'autres, éprouvent des difficultés à analyser leur propre pratique professionnelle et comment elle pourrait évoluer face à des constats qu'ils font par ailleurs.

Les membres de jury ont apprécié la démarche des candidats qui consistait à reprendre le cadre des 10 compétences en analysant et présentant leur investissement professionnel et ce comme une démarche de résolution de problème, d'investigation pour expliquer, définir, proposer des solutions didactiques, pédagogiques, professionnelles.

3.2. Concernant la première partie de l'épreuve

Le jury attend du candidat qu'il présente et décrive précisément et concrètement son parcours professionnel, que celui-ci ait été construit dans des entreprises, PME, PMI de la filière des Industries de la Communication Graphique (ou non), dans les domaines de la formation initiale d'élèves, étudiants, apprentis ou salariés en formation continue. Une description des missions, tâches, activités et responsabilités confiées et/ou assumées permet d'apprécier l'expérience ainsi que les compétences acquises et utiles au métier d'enseignant dans la spécialité.

L'expérience professionnelle a donc été évaluée au travers du parcours professionnel en entreprise, nombre d'années, responsabilités exercées, mise en perspective de cette expérience avec les évolutions des métiers et de la chaîne graphique en communication et industries graphiques

Cette première présentation doit aussi permettre aux membres de jury d'évaluer le niveau de maîtrise technique et scientifique. Elle doit être rapide afin de dégager du temps pour la présentation d'une activité pédagogique menée avec des élèves.

Certains candidats ont également exposé, et dans une approche de validation des acquis de leurs expériences, également des expériences professionnelles construites et/ou confortées dans leur vie personnelle ou associative et parfois mises au service de la gestion et de la conduite de leurs classes.

Les membres de jury ont apprécié lorsque les candidats réussissaient à faire le lien avec leurs parcours, leurs compétences, leurs différentes formations initiales et continues et les 10 compétences du référentiel de tout professeur quel que soit son statut. La première compétence « agir en fonctionnaire , agent de l'état de façon éthique et responsable » peut être évaluée au travers des propos et déclarations des candidats mais aussi au travers de leur niveau d'engagement et de responsabilité dans le système éducatif, dans leur établissement de formation, au travers de la vision personnelle des enjeux et finalités du système éducatif, de leur implication dans un projet national et/ou d'établissement. La compétence « travailler en équipe et coopérer avec les parents et partenaires de l'école » peut être rapidement abordée et évaluée au travers

des relations professionnelles que le candidat engage ou entretient avec l'équipe de direction, son chef de travaux, ses collègues de la même discipline ou des autres disciplines, les parents d'élèves, des partenaires industriels,

Les membres de jury ont apprécié lorsque les candidats développaient à la fois les objectifs pédagogiques, les compétences visées mais aussi précisaient les caractéristiques et/ou les spécificités des ressources matérielles ou logicielles mobilisées, permettant ainsi de mesurer leur degré de connaissance et maîtrise de la chaîne graphique.

La compétence didactique et pédagogique est exprimée, dans un premier temps par le candidat, et ce avant que le candidat ne puisse s'entretenir avec les membres de jurys, au travers de ce qu'il a rédigé, dans son dossier RAEP avec un nombre de pages et d'annexes en nombre limité. Même si le dossier (forme et fond) n'est pas évalué en tant que tel, le rapport RAEP mis à la disposition des membres de jury, reste le premier élément de perception de la valeur professionnelle du candidat.

De ce fait, les membres de jury préparent leurs entretiens sur la base de ce que les candidats ont témoigné au travers de ces quelques pages. C'est au travers de cet écrit que leur maîtrise disciplinaire, didactique (conception de l'enseignement) et pédagogique (mise en œuvre des apprentissages) est analysée.

Les membres de jurys ont constaté que des candidats se présentaient de nouveau, n'ayant pas été déclarés admis à la session 2013, sans pour autant avoir intégré les recommandations formalisées au travers du rapport de jury de la session 2013. Certains dossiers restaient l'exacte copie du dossier de l'année précédente. Il fortement recommandé aux futurs candidats, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, qui décideraient de se représenter de retravailler le contenu de leur dossier. Il est important de traduire les recommandations formalisées dans ce rapport de jury, de changer si besoin la ou les séquences présentées dans le dossier afin que la valeur professionnelle du candidat soit pleinement valorisée lors de l'entretien.

Les membres de jury ont apprécié les présentations orales des candidats qui arrivaient, ensuite, en se détachant de leurs écrits, à exposer et justifier leurs propres choix. Les candidats qui y sont parvenus ont obtenu généralement d'excellentes notes sur cette première partie.

Il appartient au candidat de gérer son temps. Les membres de jurys doivent pouvoir à la fois identifier la richesse du parcours professionnel, le transfert de cette expérience dans le domaine de la formation des élèves de la filière industries graphiques, en production graphique (et à l'avenir plurimédia), imprimée (et à l'avenir multi supports et multi procédés), en façonnage et routage industriel.

Les membres du jury attendent aussi de la part des candidats les modalités et dispositifs de prise en charge de l'hétérogénéité des élèves, étudiants ou apprentis qui leurs sont confiés. Les membres de jurys restent vigilants quant à la mission confiée à tout professeur sur la nécessité de faire réussir le plus grand nombre même si les environnements, les contextes de formation dans lesquels ils exercent peuvent parfois présenter des caractéristiques spécifiques ou particulières.

La pertinence du choix de l'activité décrite

En règle générale, le choix du support ayant servi à la description de la ou des activités pédagogiques est en adéquation avec les classes confiées, avec le référentiel du diplôme ciblé, avec le cœur de métier et/ou représentatif de la chaîne graphique en Industries Graphiques. Cependant, le jury constate un manque de description des activités et des modalités d'apprentissages des élèves dans la classe, un manque de positionnement de la séquence ou séance, dans la progression pédagogique du groupe, de la classe, sur le plateau technique, dans le domaine des industries graphiques : fonctionnement de la classe, organisation du travail qui peut favoriser les apprentissages, manière dont les objectifs sont explicités aux élèves, la construction de sens, stratégie pédagogique adaptée au niveau et difficultés des élèves, participation individuelle, collective, collaborative des élèves, synthèse et structuration des acquis, repérages des difficultés en cours d'acquisition, mobilisation des TIC au bénéfice de l'accompagnement des élèves, évaluations...

Les membres de jury ont apprécié lorsque les candidats exposaient le lien et la cohérence de la formation en centre de formation et en entreprise au travers des PFMP.

Les conditions de l'épreuve amènent le candidat à exposer une seule séance ou séquence. Celle-ci doit être choisie avec soin car en capacité de développer les compétences attendues. Elle doit être de qualité, que ce soit dans les aspects de son choix initial, de sa conception, de sa mise en œuvre avec des élèves et partenaires, s'agissant aussi de l'auto évaluation des résultats obtenus, des propositions personnelles d'améliorations.

La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite

Les membres de jury constatent que les activités pédagogiques décrites ont été pratiquement toujours en adéquation avec les référentiels des diplômes de formation de la filière industries graphiques (production graphique, avec parfois des déclinaisons dans la communication pluri media ou production imprimée sur différents supports et à partir de différentes technologies ou procédés comme la sérigraphie par exemple, ou dans le domaine de la finition, du façonnage de produits imprimés, du routage industriel).

Le jury attend aussi des candidats, lorsque l'occasion s'y prête :

- une mise en situation et le développement d'une séance positionnée au sein d'une séquence de formation en précisant clairement la ou les compétences visées (cette séquence devant être positionnée dans le cursus de formation);
- l'identification d'un problème ayant un caractère industriel et professionnel à résoudre : contraintes techniques, économiques, environnementales, contraintes de faisabilité, délai, qualité, quantité,...) en lien avec le contexte des Industries Graphiques
- la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- les modalités mises en œuvre pour l'évaluation et la prise en compte de cette dernière dans l'analyse et la conduite des activités en amont ou futures, dans le cadre de la certification intermédiaire et terminale, mises en œuvre dans le cadre des Contrôles en Cours de Formation.

3.3. Concernant la seconde partie de l'épreuve

Les membres de jurys rappellent aussi que c'est à partir des éléments formalisés dans le dossier du candidat qu'ils personnalisent la question remise en salle préparation pour la deuxième partie de l'épreuve. La question posée repose donc bien sur ce que le candidat a rédigé et déclaré. Elle est personnalisée, individualisée et rédigée afin d'amener le candidat à fournir des explications et/ou précisions et/ou une analyse ou résolution de problème.

Si la question posée à chaque candidat a été extraite du dossier RAEP et individualisée, il est possible d'indiquer les champs ou typologies de questionnement qui sont souvent revenus durant la session 2013. Il s'agissait pour le candidat d'explorer ou d'apporter des précisions quant à :

- L'organisation d'un plan de formation proposé sur un cycle ou à défaut sur une année ;
- La stratégie pédagogique qui pourrait être retenue, mise en œuvre ;
- La mise en évidence de la progressivité et continuité des apprentissages ;
- L'acquisition d'une compétence en particulier ;
- La structuration des connaissances et savoir-faire autour de la réalisation décrite dans le dossier RAEP;
- L'évaluation en général, l'évaluation de compétences, de savoir-faire ;
- Les dispositifs de la rénovation de la voie professionnelle : l'accompagnement personnalisé, les Enseignements Généraux Liés à la Spécialité, la pédagogie de projets ...).

D'autres champs de questionnement ont été abordés comme :

- L'approche pédagogique, par centres d'intérêts, autour d'un contenu méritant une structuration ;
- L'intégration de l'évolution technologique actuelle au sein de la filière et dans les enseignements technologiques ;
- L'association des disciplines générales, des disciplines connexes aux différents contenus de formation, pour conforter les acquis des élèves;
- La possibilité ou la façon d'amener des élèves à découvrir les étapes amont ou aval de la chaîne graphique, lorsque l'on est engagé dans une spécialité en particulier ;
- La mobilisation de ressources, de matériels pour conforter la séance
- L'identification, la caractérisation des savoir-faire, méthodes et techniques associées ;
- L'introduction d'un projet CIG en filière professionnelle, organisation, participation des élèves, conditions de mise en œuvre, la gestion de différents groupes ;
- La proposition d'activités de remédiations faisant suite de l'identification de difficultés et permettant d'inscrire l'évaluation dans une relation de confiance ;
- Les PFMP : Périodes de Formation en Milieu Professionnel :
- Le CCF, la certification intermédiaire ;
- L'orientation, la poursuite d'études des élèves, leur insertion professionnelle ;

Dans tous les cas, la question posée appelait des réponses précises et connues des membres de jurys qui ont posé la question.

Les candidats pouvaient, à condition de le justifier, réduire, à leur initiative, le champ du questionnement s'ils estimaient que cela pouvait leur permettre de proposer des éléments de réponse plus précis, plus opérationnels en évitant ainsi de rester dans le général.

Trop souvent les candidats exposaient sans s'être correctement approprié la question, de ce fait les réponses ne répondaient pas aux critères de cohérence et de pertinence de la proposition attendue

Les questions qui sont posées aux candidats supposent la plupart du temps de bien connaître les exigences du ou des référentiels de formation et de certification de la filière, la ou les finalités des formations à dispenser, les différentes stratégies pouvant être efficacement mobilisées pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences attendues, de pouvoir construire ou développer une approche didactique et pédagogique pertinente. Les membres de jurys ont apprécié la capacité des candidats à proposer des éléments de réponse qui permettaient une prise en compte du potentiel de chaque élève et donc de proposer des solutions en termes d'individualisation et de différentiations des acquis.

Les propositions intégrant les innovations techniques des matériels et logiciels, ainsi que les contenus d'actualités ou présentant un caractère moderne ou mobilisant les TIC ont retenu l'attention des membres de jurys et ont été valorisées dans l'évaluation des prestations des candidats.

Les membres de jury constatent des points faibles dans les prestations des candidats :

- « Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école » : Les membres de jury ont constaté que la formation des élèves repose souvent sur l'introduction d'une pédagogie de projets associée à une réalisation de produits graphiques et/ou imprimés. Ces productions sont souvent réalisées pour motiver ou accompagner les élèves. Pour autant, les élèves ne découvrent pas toujours la réalisation d'un produit dans sa globalité. En effet, le cloisonnement reste parfois très marqué aussi bien au sein des équipes pédagogiques (entre les secteurs production graphique et production imprimée), qu'au niveau de l'enseignement (entre les cours de technologie et les travaux pratiques et du partage du plateau technique). Une attention particulière doit être apportée par les candidats sur la mise en évidence des liens entre les apprentissages dispensés dans les différents cours, entre les différents niveaux de formation et les interactions avec les enseignements dispensés. Il s'agit de démontrer la continuité et la cohérence des apprentissages avant tout.
- « Concevoir et mettre en œuvre son enseignement » : Les membres de jury ont constaté que le cours magistral, en technologie en particulier précédant les activités pratiques restait le modèle didactique privilégié par les candidats. Les candidats doivent réussir à synthétiser la conception de leur séquence ou séance au travers d'une fiche de déroulement de séance ou séquence. Certains candidats mobilisent des documents structurés à leur initiative, sans pour autant engager les élèves dans la participation à la construction d'éléments de synthèse ou de structuration. Parfois il est difficile de dégager la relation entre activités et tâches confiées ou proposées aux élèves et les compétences du référentiel de formation. La mobilisation des outils TICE, ressources numériques au bénéfice des apprentissages des élèves est rarement évoquée dans les dossiers RAEP, à l'oral, même si la question posée au candidat les incitaient à aborder cette question de la mobilisation des ressources numériques.
- « Evaluer les élèves » : Les membres de jury ont constaté des lacunes sur la compréhension des finalités du CCF et dans sa mise en œuvre. Force est de constater une grande disparité dans les réponses, à associer aux dispositions et organisations locales des situations de formation et d'évaluations certificatives. Si pour autant les candidats indiquent ces modalités de mises en œuvre dans leur établissement, ils doivent pouvoir aussi savoir porter un jugement critique, objectif et constructif, voire être en capacité de proposer des solutions ou modalités, en se replaçant dans une situation idéale.

De ce fait les candidats qui ont su développer leurs activités autour d'un projet de réalisation associant les deux aspects de la chaîne graphique PG et PI et/ou qui ont su associer d'autres professeurs et/ou des acteurs du système éducatif obtiennent des résultats pédagogiques avérés et pouvant être valorisés au travers de l'entretien, donc obtenir d'excellentes notes à cet examen professionnel.

Les candidats évoquent souvent la construction ou la mobilisation d'outils pour gérer la classe, pour mettre en œuvre les CCF, pour les PFMP...., et ce à leur initiative. Le travail en équipe suppose que ces outils soient partagés au sein d'une équipe pédagogique, Aussi lorsque les candidats les mobilisent au bénéfice de la réussite de leurs élèves, ils doivent penser aussi à indiquer quels dispositifs, quelles formes et modalités sont mises en œuvre pour favoriser ce travail collectif et collaboratif, quels acteurs animent les instances de concertation et de pilotage au sein de leur établissement de formation.

« Se former et innover » : les membres de jury ont apprécié lorsque les candidats indiquaient la façon dont ils restaient en veille avec le monde professionnel, économique et technologique des Industries Graphiques (salon, lectures de revues spécialisées, participation à des choix d'investissement matériel, expertise, formation continue de salariés, ...). Le fait d'évoquer aussi les modules de formation continue suivis ou l'investissement personnel en termes d'auto-formation, au transfert de cette formation personnelle au bénéfice de la formation des élèves et de la section, constituent un plus dans la prestation des candidats.

4. Conclusions générales pour les deux parties de l'épreuve RAEP

4.1. La structuration du propos, la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe :

La qualité rédactionnelle des dossiers est globalement satisfaisante. Les membres de jury ont parfois relevé des fautes et erreurs typographiques. Pour la filière des industries graphiques, cette exigence inscrite dans les référentiels de formation et dans les critères de qualité des produits et dans les indicateurs et critères de certification des compétences des élèves, reste également une exigence pour les candidats.

De nombreux candidat ont su judicieusement mobiliser les outils de présentation assistée par ordinateur pour rendre dynamique leur présentation orale. Pour autant, l'exposé oral et la construction des diapositives méritent une attention dans l'articulation des éléments d'informations apportés ainsi aux membres de jury.

Tous les candidats n'ont pas mobilisé les possibilités qui étaient offertes par les outils de présentation assistée par ordinateur. Pour autant quelques candidats, sans les mobiliser ont su exposer oralement de façon structurée, claire et pertinente leur dossier RAEP ou les éléments de réponses à la guestion.

Les membres de jury attendent au travers de ces exposés, une capacité à communiquer. Le fond, la structuration et la pertinence du propos restent des critères importants en termes de compétences attendues.

4.2. La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée

Le jury a apprécié les candidats qui ont su :

- tirer des enseignements du déroulement de l'activité décrite, de leurs expériences ;
- traiter le problème de l'hétérogénéité des élèves ;
- mettre en évidence les liens de l'activité décrite avec d'autres disciplines (transversalité des enseignements, interdisciplinarité, pluridisciplinarité).

4.3. La justification argumentée des choix pédagogiques opérés

Le jury attend des candidats le développement d'une stratégie qui met en évidence :

- les choix pédagogiques permettant d'atteindre les compétences visées dans les référentiels de formation ;
- la démarche utilisée pour la gestion et la conduite de la classe.

5. Conclusion

Le jury constate que les candidats qui ont su se donner ou trouver les moyens de préparer cette épreuve, en essayant de mettre toutes les chances de leurs côtés, ont mieux réussi l'épreuve.

Cette épreuve nécessite de la part du candidat un esprit de synthèse et de clarté.

4 catégories de candidats se dégagent

Les candidats admis dont la prestation a visé l'excellence et qui ont su démontrer pleinement leurs différentes compétences professionnelles, en ayant eu le souci de la qualité, du détail, de la synthèse. Généralement ces candidats ont su mettre en avant leur expérience, souvent acquise depuis plusieurs années au contact des élèves qui leur étaient confiés. Ces candidats ont su aussi aborder cette épreuve avec assurance, confiance, motivation, démontrant ainsi une compétence quant à s'adapter ou gérer une situation tout à fait nouvelle ou spécifique, à appliquer à eux-mêmes les conseils qu'ils donnent à leurs élèves lorsqu'ils les accompagnent. Ils ont su aussi tenir compte des recommandations formulées dans le rapport de jury de la session antérieure.

De nombreux candidats approchent les critères attendus mais compte tenu du niveau de prestation des autres candidats et du nombre de postes ouverts, n'ont pas pu être déclarés admis. Généralement il leur a manqué peu de choses pour pouvoir être déclarés admis. Ils doivent persévérer dans leur démarche et leur engagement professionnel.

D'autres candidats disposent de compétences qui mériteraient d'être mieux explicitées, affirmées. Par manque vraisemblablement de préparation, d'expérience, d'analyse de leurs pratiques ou des conditions et modalités, attentes de cette épreuve, ces candidats n'ont pas obtenu de notes suffisantes pour être déclarés admis et ce, au regard de la note obtenue par le dernier admis et le nombre de places offertes. Le fait de pouvoir connaître leurs notes, de la première et de la deuxième partie, reflet de leurs prestations, doit les aider à identifier dans ce rapport de jury, les éléments de réussite. Ils devraient pouvoir progresser.

Pour les candidats ayant obtenu des notes assez basses, pouvant être identifié comme un échec à cette épreuve, ils ne doivent pas se décourager pour autant et doivent rechercher les moyens de progresser.

Pour certains candidats, la « non réussite » de cette épreuve s'explique parfois par le fait que des candidats, stressés, inquiets ont vite perdu pied face aux membres de jurys alors que tout était fait pour les mettre dans les meilleures conditions de réussite. Certains candidats n'ont pas su ou voulu mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réussir cet examen. Certains candidats se sont présentés manifestement sans s'y être préparés, abordant la première et la deuxième épreuve, soit sans véritable motivation soit en adoptant une posture qui ne correspond pas aux critères des compétences attendues. Certains candidats sont apparus totalement désarmés face au questionnement des membres de jury.

Si la grande majorité des candidats de la session 2014 partagent les valeurs de la république, de l'éducation nationale et de la réussite du plus grand nombre, les propos tenus par une très faible minorité de candidats sur le système éducatif, leur situation personnelle ou leur environnement et conditions de travail s'opposent aux exigences attendues quant aux critères d'éthique et de déontologie.

Le jury recommande donc aux futurs candidats de se préparer aux épreuves du concours en tenant compte des remarques faites dans ce rapport. Le jury recommande la lecture des textes et programmes en vigueur, d'articles ou de revues traitant des dimensions didactiques et pédagogiques du métier de professeur. Par une auto-évaluation, par une analyse de leur pratique, les futurs candidats doivent être en mesure de dégager des pistes d'amélioration. Pour les futurs candidats, le jury recommande leur inscription, lorsqu'elles existent, aux actions du plan académique de formation en didactique et pédagogie, en gestion de classe.

Confronté à une évolution économique, industrielle et technologique, la filière des industries de la communication graphique nécessite aussi, de la part des candidats, une veille continue sur les évolutions qui la traversent de manière à conduire une réflexion sur le développement des compétences des élèves, étudiants et apprentis.

Confronté aussi aux évolutions de la société et du comportement des élèves, les candidats doivent aussi pouvoir construire une réflexion personnelle sur la prise en compte de la diversité des intelligences et potentialités multiples des élèves.

Rédigé par le président du JURY

Avec la collaboration des membres de jury